

LICENCE 1

Précisions concernant les modalités de l'examen

L'UNITE D'ENSEIGNEMENTS

Est constituée de 2 ou plusieurs **matières** (ou **enseignements**.)

Elle est définitivement acquise et capitalisable quand l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'étudiant obtient les crédits correspondants à cette UE (unité d'enseignement). Il y a **compensation entre les matières** constitutives de l'UE : les notes inférieures à la moyenne sont acquises, dans ce cas.

***La défaillance** dans une matière entraîne la défaillance pour l'UE, et donc interdit la compensation ; mais les notes supérieures ou égales à la moyenne restent acquises.*

LE SEMESTRE

Est composé de 2 Unités d'enseignements : **l'Unité fondamentale 1 et l'Unité 2**.

Il est **validé** quand l'étudiant a obtenu la moyenne compensée de l'unité d'enseignements fondamentaux 1 **et** la moyenne compensée pour l'ensemble des matières des 2 Unités d'enseignements. L'étudiant obtient les crédits correspondants à ce semestre. Il y a donc **compensation semestrielle** entre les 2 Unités d'enseignements. La défaillance interdit toujours la compensation.

LA LICENCE 1

Est composée de 2 semestres : **semestre 1** et **semestre 2**

Elle est obtenue quand **chacun de ces semestres a été validé**.

1^{ère} Possibilité – l'étudiant a obtenu la double moyenne exigée dans semestre 1 et 2.

2^{ème} Possibilité – l'étudiant n'a validé qu'un seul semestre, mais il obtenu la moyenne arithmétique pour les 2 semestres : il bénéficiera, de droit, de la **compensation annuelle** à condition qu'il ait obtenu la moyenne dans l'Unité d'enseignements fondamentaux du semestre non validé **ou bien** la moyenne compensée des 2 Unités fondamentales.

Cette possibilité n'est valable que sur une session concernée.

DELESTAGE EN FEVRIER 2009

Le règlement de l'examen précise que la 1^{ère} session d'examen pour **les semestres 1 et 2** se fait en mai-juin. Toutefois, le CAVEJ organise un délestage en février pour les enseignements du semestre 1 : les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter, mais il n'y a aucune obligation. L'étudiant peut se « délester » d'une ou plusieurs matières et il présente les autres en mai-juin. Une matière non validée au délestage ne pourra être repassée qu'un septembre.

1^{ère} SESSION D'EXAMEN EN MAI-JUIN

La licence 1 est obtenue quand le semestre 1 et le semestre 2 sont validés, soit par l'obtention de la moyenne dans chaque semestre, soit par la compensation annuelle.

Les **résultats** sont affichés en juillet devant le secrétariat du CAVEJ.

Pour les étudiants de Paris II, Paris V, Paris XI, Paris XIII et St Quentin en Yvelines. Ils sont disponibles pour les étudiants de Paris sur le site internet <http://www.univ-paris1.fr>

Tout étudiant qui s'est présenté à cette session reçoit **un relevé de notes** qui lui indique s'il est admis, ajourné ou défaillant.

L'étudiant non admis connaîtra ainsi les matières qu'il lui reste à acquérir.

2^{nde} SESSION D'EXAMEN EN SEPTEMBRE

Un relevé de notes est envoyé en juillet-août à tout étudiant ajourné ou défaillant. Au vu de son relevé de notes, l'étudiant qui veut obtenir sa licence 1 doit représenter cette session.

1°- Les matières où il a été déclaré défaillant,

2°- Les matières où la note obtenue a été inférieure à la moyenne mais à condition que l'U.E. n'ait pas été validée.

L'étudiant doit donc représenter les seules matières dont la note est inférieure à la moyenne dans les seules U.E. non validées, ainsi que les matières où il a été défaillant. A contrario, l'étudiant **ne peut pas** repasser les matières où il a obtenu la moyenne (dans les U.E non validées), ni, évidemment les matières des U.E validées. La note acquise en juin est **toujours** conservée, même si l'étudiant se présente – par erreur – en septembre.

PASSAGE EN LICENCE 2

- Evidemment pour l'étudiant ayant obtenu la licence 1.

- Mais aussi pour l'étudiant auquel il ne manque qu'un semestre (semestre 1 ou semestre 2) qu'il pourra donc valider, l'année suivante, → AJAC, Cet étudiant pourra donc s'inscrire en licence 1 pour les matières du semestre non validé et en licence 2.